

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/13/Add.1
29 avril 1994

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire */

PROGRAMMES ET POLITIQUES DE LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

RAPPORTS REGIONAUX

Additif

Résumés des exposés

GROUPE D'AMERIQUE LATINE

Intervenant : M. Luis Busco Costa

Thème : Coopération entre pays voisins et accords bilatéraux
dans les zones frontières

Par le passé, l'Amérique latine a déployé d'importants efforts en vue d'obtenir une véritable intégration entre les pays de la région. Cette action visait en général le secteur économique mais, dans la pratique, elle n'a malheureusement pas eu les résultats escomptés.

En revanche, dans le domaine des catastrophes, les Etats peuvent incontestablement faire des progrès importants pour ce qui est de la coopération, de l'assistance, de l'aide mutuelle et de la solidarité.

L'Amérique latine étant une région gigantesque, à la configuration géographique difficile, touchée en permanence par des phénomènes qui entraînent très souvent des catastrophes, la pratique a montré que

*/ A/CONF.172/1.

le meilleur moyen de faire face aux catastrophes qui frappent des régions frontalières communes était pour les pays voisins de conclure des conventions et des accords.

Cette réalité est très nette à partir des années 80 où des accords bilatéraux et sous-régionaux ont été conclus, qui concernaient tout spécialement les zones limitrophes où des villes sont touchées par des phénomènes similaires.

Il existe aujourd'hui, plus ou moins développés, des accords ou conventions de coopération dans le domaine de la prévention, de l'atténuation des effets et des secours, qui prévoient des échanges de données d'expérience et de renseignements, la mise en place de systèmes de surveillance, d'alerte, de programmes de formation, la constitution de stocks d'urgence, etc. Certains pays ne sont pas liés par des accords formels mais travaillent conjointement au niveau local dans ce domaine.

Des conventions ont été signées entre le Mexique et les Etats-Unis, le Mexique et le Guatemala et entre les pays de la région d'Amérique centrale, et des accords lient la Colombie et l'Equateur, la Colombie et le Venezuela, le Chili et le Pérou, pour n'en citer que quelques-uns. L'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay ont mené à bien des activités communes à l'échelon des villes frontalières, pour lutter contre les inondations provoquées par les crues des fleuves de la région.

Le traité en vue de la coopération amazonienne et la Convention Hipólito Unánué, deux instruments certes à objectif plus vaste couvrant différents secteurs de collaboration, contiennent des dispositions relatives à la question des catastrophes.

On peut dire brièvement que l'Amérique latine a accompli ces 10 dernières années des progrès assez importants dans ce domaine, fruits des efforts des organisations internationales qui opèrent dans la région et d'autres organes qui ont soutenu et encouragé ce genre de relations.

En conclusion, et sans oublier évidemment qu'il est encore nécessaire de renforcer et d'accroître les actions entreprises, on peut dire que l'Amérique latine a démontré qu'il était parfaitement possible pour les pays de s'entendre dans le domaine des catastrophes naturelles. Les années restantes de la Décennie et celles qui suivront offrent une formidable occasion de consolider ce genre de coopération; ici, le concours des organisations internationales et des pays donateurs revêtira une importance capitale.

Sans préjudice de ce qui précède, il faut souligner que tout accord ou convention qui sera signé à l'avenir dans la région ou au niveau des pays, qu'il ait un objectif économique, culturel, scientifique, ou autre, doit impérativement prévoir l'élément "catastrophe" afin de contribuer à atteindre au développement durable auquel toutes les nations aspirent.

Intervenante : Mme Norma Zepeda Valdez

Thème : Formation au niveau régional

La proclamation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a progressivement amélioré la situation d'impréparation qui était la règle au début des années 60. Aujourd'hui, la nécessité d'anticiper, de préparer et d'atténuer les conséquences est toujours plus évidente; mais il est tout aussi évident que, sans ressources humaines dûment formées, les lois, les plans d'urgence et autres actions ne sauraient suffire.

Les initiatives lancées dans la région au cours des 10 dernières années en matière de formation se sont traduites par des résultats d'une grande importance.

Les progrès dans ce domaine sont tels que les actions de formation entreprises dans tous les pays ont une incidence non plus seulement au niveau technique et professionnel mais aussi au niveau des décisions politiques et de l'enseignement intermédiaire ainsi que des répercussions sur la collectivité tout entière.

On a mis au point une réglementation régionale et sous-régionale concernant la gestion des catastrophes, aboutissement du travail de la majorité des spécialistes de divers domaines de formation, suivant une méthodologie interactive, et avec l'appui d'organismes spécialisés, tels que l'OFDA, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Organisation des Etats américains (OEA), le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique latine (CEPRENAC), le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, l'Institut centraméricain d'administration publique, l'IGAC, le Centre de recherches sismiques pour l'atténuation des catastrophes (CISMID), etc. A l'initiative du PNUD/DAH, le système des Nations Unies exécute un programme de formation à l'intention de ses fonctionnaires, le Programme de formation à la gestion des opérations en cas de catastrophe (DMTP), avec l'appui de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation des Etats américains.

Il faut signaler un autre progrès important dans ce domaine : les réunions périodiques organisées pour donner aux responsables des différentes sous-régions l'occasion de passer en revue les progrès obtenus et de rechercher des solutions à des problèmes communs. Tous ces efforts ont permis d'accumuler une expérience des plus précieuses et d'échanger les connaissances acquises par les spécialistes de disciplines différentes.

Ces dernières années, la formation en la matière a gagné les universités, secteur clé de tout système social pour la formation professionnelle et culturelle des citoyens; certaines institutions ont peu à peu introduit dans leurs programmes d'enseignement du premier cycle et du troisième cycle des cours dans ce domaine dans les écoles de santé publique, de médecine et de soins infirmiers, ainsi que dans les programmes des études de communication sociale, des études pédagogiques et, plus récemment, de génie civil et d'architecture.

Les cours consacrés aux catastrophes dans les programmes d'enseignement scolaire, lancés dans les années 80 avec l'appui de l'UNESCO, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales en Amérique centrale et en Amérique du Sud, des Ministères de l'éducation et d'organismes de secours d'urgence, ont donné partout des résultats positifs.

La communauté, partie prenante de la recherche de solutions à ses propres problèmes, a également bénéficié de programmes de formation à la préparation en matière de catastrophe et c'est à son intention qu'ont été mis en oeuvre les "programmes de travail communautaire universitaire" et les activités "de recherche et d'action en vue de l'organisation des activités locales dans les situations d'urgence" à l'initiative de l'OPS et d'organismes italiens de coopération.

Enfin, même si le niveau de formation des ressources humaines aux activités de gestion en cas de catastrophe s'est nettement amélioré par rapport à la fin des années 70, le niveau de développement réel et la demande toujours croissante dans la région obligent à envisager pour l'avenir de nouveaux efforts qui contribuent à renforcer encore la formation en la matière dans les pays de la région.

Intervenant : M. Fernando Guerrero

Dans chaque pays du monde, on cherche à tirer le meilleur parti possible des ressources existantes en vue de prévenir les catastrophes naturelles qui affligent les populations. Tout montre la nécessité d'une participation financière de l'Etat et d'une action de sensibilisation de la population en ce qui concerne l'ampleur des risques et la prévention des catastrophes naturelles; on présente donc une proposition en sept points soulignant la nécessité d'une formation permanente dans ce domaine, de l'incorporation aux programmes d'études ordinaires d'un élément "catastrophes naturelles", de l'adoption d'une loi efficace ainsi que de la conclusion d'accords de réciprocité. La proposition porte aussi sur l'instauration indispensable de communications entre les pouvoirs politiques et les parlements, obtenue par le biais des commissions chargées de la question des catastrophes naturelles dont chaque pays devrait se doter, ainsi que sur la participation des organisations non gouvernementales et des organes d'information à l'élaboration des plans d'action.

Intervenant : M. Luis Diego Morales

Thème : Coopération entre institutions scientifiques de la région

Les progrès des connaissances scientifiques et la fréquence de différentes sortes de catastrophes dans la région ont contribué à mieux faire prendre conscience de la vulnérabilité, tant physique que sociale, de la région et, par conséquent, de la nécessité impérieuse de veiller à ce que les transferts et les échanges permanents qui existent dans la communauté scientifique bénéficient également aux organismes de prévention des catastrophes et de secours et aux responsables de la planification, afin que tout progrès scientifique puisse être appliqué efficacement dans le processus de prévention des catastrophes.

Les scientifiques échangent depuis longtemps des données, tradition qui a progressivement gagné les associations nationales et régionales des sciences de la terre, dont certaines ont une portée mondiale, au point que peu à peu s'est constitué un véritable réseau de coopération scientifique. Pour l'Amérique latine, il faut citer le Centre régional de sismologie pour l'Amérique du Sud (CERESIS), qui a renforcé et développé la collaboration entre les pays et les organisations scientifiques et techniques nationales. Plus récemment, le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC) a été mis en place avec l'aide d'organismes de coopération scandinaves; il couvre l'ensemble des activités de prévention des catastrophes, associant les institutions scientifiques et techniques et les organismes de prévention des catastrophes et de secours en cas de catastrophe de tous les pays d'Amérique latine, renforçant le développement institutionnel, la coopération horizontale et le transfert de connaissances scientifiques et techniques avec les pays plus développés. Ces dernières années, le nombre de centres nationaux créés à l'aide d'une contribution japonaise et ayant une portée régionale a notablement augmenté; ainsi ont été ouverts le Centre de recherche sismique pour l'atténuation des catastrophes (CISMID) au Pérou et le Centre national pour la prévention des catastrophes (CENAPRED) au Mexique. En collaboration avec le Programme régional de sciences de la terre de l'UNESCO et avec la participation de différents organismes nationaux, on a réussi à mettre au point un réseau de plus en plus structuré de coopération et de transfert de données scientifiques et techniques dans la région; la création récente d'un groupe régional de chercheurs en sciences sociales pour la prévention des catastrophes (LA RED - "Le réseau") mérite d'être signalée car ce réseau vient compléter le noyau de recherche dans le domaine physique et social nécessaire pour donner aux responsables de la planification et de la prise de décisions, aux hommes politiques et aux communautés les plus vulnérables une vision toujours plus complète des problèmes en jeu.

Il est recommandé de renforcer ou de mettre en place des centres régionaux de documentation au service de toutes les disciplines, en faisant intervenir des moyens de communication comme le courrier électronique pour favoriser le transfert d'informations, et les communications entre les institutions de recherche en sciences de la terre et leurs chercheurs ou utilisateurs.

Il faut continuer à renforcer la coopération horizontale entre les pays de la région et entre les institutions des pays développés et des pays en développement, de façon à faciliter le transfert des sciences et des techniques, à partager les données d'expérience et à mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour protéger les vies humaines, en aménageant l'espace de façon à tirer parti des avantages comparatifs de chaque lieu et à rendre moins vulnérables les hommes et leurs oeuvres.

Intervenant : M. Ciro Ugarte Casafranca

Thème : Secteur de la santé : de la préparation à la prévention

La santé, ce n'est pas seulement la médecine :

La santé est considérée comme un état de bien-être physique, mental et social général et non pas seulement comme l'absence d'affections ou de maladies. Par conséquent, le mot d'ordre de l'OMS "La santé pour tous d'ici l'an 2000" est applicable aux efforts visant à réduire les conséquences des catastrophes naturelles afin que l'humanité jouisse d'un plus grand bien-être.

L'effort régional en matière de préparation :

Jusqu'aux tremblements de terre du Pérou (1970) et du Guatemala (1976), la réaction du secteur de la santé aux catastrophes n'avait fait l'objet d'aucune planification ni préparation préalable. Par la suite, les Ministres de la santé des pays du continent ont décidé de donner la priorité à la préparation aux catastrophes; on avait ainsi dépassé le stade des simples secours.

Des documents techniques ont été élaborés sur la gestion des catastrophes. Grâce à la formation et à la planification sectorielle, la gestion technique des actions relevant du secteur de la santé lors des catastrophes a été possible, ce qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur d'autres secteurs.

La coopération entre les pays :

Périodiquement, les Ministres de la santé des pays d'Amérique centrale, des pays de la région andine (Convention Hipólito Unánue) et des pays du cône austral se réunissent et traitent de façon prioritaire de la question des "catastrophes", établissant des programmes d'action communs.

Tous les ans, des réunions d'experts spécialisés dans les situations d'urgence et les catastrophes sont organisées, avec bien souvent la participation de fonctionnaires de la défense civile, des relations extérieures et de la planification, ainsi que de députés, ce qui améliore la coopération entre les pays.

La prévention et l'atténuation actives et coordonnées :

En 1985 et 1986, lors des tremblements de terre du Chili, du Mexique et d'El Salvador, les services de santé ont réagi de façon satisfaisante parce qu'ils bénéficiaient d'une préparation. Toutefois, la mort de patients, de médecins et d'infirmières dans l'effondrement d'établissements hospitaliers ni les dégâts graves aux infrastructures et à l'équipement hospitaliers n'ont pas pu être évités. Des experts de la région se sont réunis pour réfléchir aux moyens de diminuer les effets des catastrophes dans les hôpitaux. Ils ont élaboré en commun des guides et des manuels pour l'atténuation des risques, fondés sur l'application de normes harmonisées.

Les pays de la région avaient choisi pour thème de la Journée internationale pour la réduction des catastrophes naturelles "La prévention des catastrophes dans les écoles et les hôpitaux"; à cette occasion, ils ont décidé de publier et de diffuser largement des informations écrites, graphiques et sous forme de cassettes vidéo, d'organiser des réunions au plus haut niveau du monde politique et technique et de stimuler des catastrophes dans les hôpitaux et les écoles.

Conclusions :

1. La santé en tant que besoin essentiel est aujourd'hui moins problématique et les pays d'Amérique latine ont réussi à instaurer une coopération en matière de catastrophes plus systématique et fructueuse.
2. Etant donné que la réduction des catastrophes n'élimine pas totalement les dégâts, il faudrait insister pour que la présente Décennie fasse une place particulière à la préparation.
3. Il faut organiser une conférence régionale sur l'atténuation des conséquences des catastrophes dans les hôpitaux, réunissant des pays, des organismes donateurs et des organisations internationales. Cette conférence contribuerait à mobiliser l'appui politique indispensable pour rendre les services de santé plus sûrs.
4. La coopération entre pays dépend de l'existence de contacts étroits et parfaitement libres entre les responsables. Il est donc nécessaire de mettre en place des réseaux de communications modernes, électroniques, pour faciliter les relations entre les pays et entre leurs institutions.

Intervenant : M. Omar Dario Cardona Arboleda

Thème : Conclusions et recommandations de la Conférence interaméricaine

Les catastrophes ne sont que la matérialisation de certaines conditions de risque, lesquelles dépendent non seulement d'un facteur déclenchant - qui serait le phénomène naturel ou technique - mais aussi de l'état de vulnérabilité créé par divers facteurs propices à la survenance de la crise. Ces conditions sociales et environnementales sont en général le résultat des modes de développement appliqués et de la dette que l'homme a contractée envers la nature, ce qui répond à des processus de gestation dans la société. En d'autres termes, les catastrophes sont des problèmes de développement non réglés qui doivent être analysés sous l'angle de l'économie politique et non pas seulement en tant que simples faits de la nature qui s'expliquent par des causes exclusivement techniques. La vulnérabilité, sous toutes ses formes, n'est rien d'autre qu'un déficit de développement et une balance environnementale négative et c'est à cela que doit s'atteler l'action de prévention, conçue sous l'angle de la planification, en vue de réduire ou d'éviter les conséquences sociales, économiques et écologiques.

C'est à ces conclusions notamment que sont parvenus les représentants des gouvernements des pays d'Amérique, des organisations et institutions régionales et sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales,

les spécialistes, professeurs et chercheurs d'institutions publiques et privées, réunis lors de la Conférence interaméricaine sur la prévention des catastrophes naturelles, à Carthagène (Colombie), à la fin du mois de mars.

L'élaboration de techniques de surveillance de la présence, par secteur géographique et social, des facteurs de vulnérabilité; la nécessité de faire participer les collectivités; la réalisation d'études sur les catastrophes qui portent sur les aspects sociaux aussi bien que techniques et scientifiques et associent la société civile et les organismes gouvernementaux; l'encouragement de programmes d'enseignement visant à faire de la prévention un élément de la culture; la constitution de réseaux d'établissements et de centres de documentation; le renforcement des systèmes d'organisation et d'administration pour la prévention des catastrophes et les secours en cas de catastrophe compte tenu de la décentralisation et de la participation de la société civile; l'importance de la prévention et non pas seulement des secours d'urgence; la promotion de la coopération horizontale de la part des organisations internationales et la mise en oeuvre par les établissements financiers mondiaux et régionaux de politiques de financement de nature à appuyer les initiatives de prévention et d'atténuation des catastrophes dans la région, telles sont les recommandations formulées par les participants à la Conférence interaméricaine dans la "Déclaration de Carthagène".

Fruit de l'échange de données d'expérience et des réflexions autour des possibilités offertes par la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, non seulement pour ce qui est de susciter l'intérêt de la science et de la technique mais aussi d'obtenir la volonté politique et administrative et l'acceptation par les collectivités des propositions visant à prévenir les catastrophes, la Déclaration de Carthagène souligne, en résumé, que l'atténuation de la vulnérabilité doit être un objectif exprès de la planification en vue du développement durable.
